



## SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

### COMPTE-RENDU de la Formation Spécialisée (ex. CHS-CT) du 10 octobre 2023

*Vos élus FO DGFIP 85 :*

*Florent ECHAMPARD (SIP La Roche), Aurélien FRONT (CDIF La Roche),  
Stéphane GUIBERT (SGC Fontenay), Sébastien LIEVRE (cité),  
Didier LOISEAU (PCE La Roche), Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

M. Fuentès, Président de la FS, propose de faire un tour de table pour que Mme Le Blanc, nouvelle assistante sociale, puisse se présenter.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, M. Fuentès précise que tous les points abordés dans celles-ci se retrouvent dans l'ordre du jour et qu'ils seront traités au fur et à mesure des débats. Il nous précise néanmoins que la situation du SIP de la Roche/Yon ne sera pas abordé car une audience est programmée.

M. Fuentès demande un point COVID au docteur Bailly. Elle explique que la plupart du temps, il s'agit de symptômes grippaux plus ou moins graves. Néanmoins il convient de maintenir la vigilance. Les cas sont en augmentation. Elle préconise le port du masque lorsqu'on se sent fébrile.

**FO** demande si une campagne de vaccination grippe ou covid est prévue. Le docteur répond qu'il n'y en aura pas pour le Covid car le vaccin est conditionné sous forme congelée et complique donc son utilisation. Pour la grippe, c'est la mutuelle qui s'en occupe en général.

#### **EXAMEN DU BUDGET / FICHES ACTION :**

- Formation mal être au travail : 26 participants sur 2 demi-journées. Un échange sur le ressenti des participants s'engage afin de faire évoluer le dispositif avec la formatrice pour que cette formation s'adapte mieux à notre environnement administratif.

- Formation extincteurs : dernière formation de l'année le 25 novembre avec 2 sessions de 2h (10 participants chacune).

- Formation AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail): suite aux discussions en groupe de travail, Caroline Ferré (assistante de prévention) nous avait fait parvenir un devis de l'association pour une conférence théâtralisée. Nous lui avons signifié notre accord, au regard de la qualité du contenu proposé et du sérieux de l'association. Les élus **FO** avaient malgré tout émis un bémol sur l'heure tardive de fin de la conférence, aux alentours de 18h. Elle a donc demandé à décaler la séance pour qu'elle finisse plus tôt : début 13h30 et fin vers 17h-17h30. La capacité est de 50 à 70 personnes à la CCI.

- Matériel mis à dispositions des télétravailleurs : **FO** demande quelle est la limite dans ce qui peut être fourni aux télétravailleurs. M. Fuentès indique qu'il a prévu un audit sur le télétravail et propose d'inclure ce point dans l'audit. La note d'orientation sur le télétravail prévoit en effet que de l'équipement peut être attribué aux télétravailleurs. **FO** profite de cet échange pour redemander à la direction quels sont les outils utilisés par l'administration pour « surveiller » les télétravailleurs. Ces informations doivent être communiquées par l'employeur, conformément au droit du travail. M. Fuentès répond que ce point sera également inclus dans l'audit.

- Formation Santé Sécurité au Travail : une formation d'une journée a réuni 10 agents.

**FO** demande ce qu'il en est de la volonté de l'État de former 80 % des agents aux gestes qui sauvent par une formation de 2 heures. Rien de précis n'est préconisé par l'État mais Mme Gandier, assistante de prévention, précise que dans certains départements, des formations ont eu lieu, financées sur le budget FS .

En accord avec les organisations syndicales, M. Fuentès demande à Mme Gandier de se pencher sur le sujet pour une prochaine séance de la FS.

- Exercice incendie du second semestre : le nouveau dispositif mérite d'être réexpliqué aux collègues pour qu'ils se l'approprient pleinement. Des exercices informels sont parfois nécessaires avec un investissement des chefs de centre.

La sécurité étant l'affaire de tous, les élus **FO** ne peuvent que vous encourager à vous intéresser au dispositif !

→ D'une manière générale, nous souhaitons tous que ces formations puissent au maximum s'externaliser en-dehors de la Roche/Yon afin qu'un maximum de collègues puissent y participer.

- Actions financées lors cette réunion : stores, équipement pour une personne handicapée (non pris en charge par la FIPHFP, ce que nous dénonçons et déplorons), bureau réglable.

Après ces 3 fiches, il reste environ 16500€ de budget qui permettront de financer en partie les actions suivantes : une formation TMS sur Fontenay Le Comte, une dizaine de formations SST sur 2024, des sièges ergonomiques de bureaux pour certains télétravailleurs, des formations évacuation-incendie.

Le budget 2024 viendra compléter les crédits manquants.

### **FICHES DE SIGNALEMENT :**

Un certain nombre de fiches de signalement ont été reçues ces derniers mois : agents confrontés à des menaces et des insultes. A chaque fois, le directeur adresse un courrier à l'utilisateur concerné pour dénoncer ces comportements inappropriés.

Le responsable du pôle missions transverses, M. Manceau, précise que 2 sessions de formation à la gestion des conflits ont eu lieu pour les personnels itinérants sur le budget de la direction. Il est prévu de prolonger l'action en 2024.

**FO** approuve pleinement cette initiative et encourage les personnels à compléter ces fiches de signalements lorsqu'ils sont confrontés à une telle situation.

### **REGISTRE SST :**

Plusieurs fiches collectives font état d'un mal-être au travail : SIP la Roche, SIP les Sables, SIP Fontenay Le Comte, SIP Challans, CDIF la Roche, PCE la Roche et les Sables.

M. Fuentès fait un lien entre ces fiches, qui ont toutes été transmises à Bercy, et GMBI.

A sa demande, M. Lorfeuvre fait un point sur GMBI puis M. Jaury sur la campagne IR. Ils nous confirment que l'accueil est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Taux de déclarations GMBI pour La Vendée = 96 %. Ce chiffre est issu d'un calcul local. Au niveau national il est de 81 %.

Le directeur reconnaît que la réforme était mal préparée et concernait des personnes qui n'auraient pas dû l'être. La consigne de tout dématérialiser n'était pas adaptée, raison pour laquelle la Vendée a décidé de distribuer des formulaires de déclaration papier.

Le soutien de la direction locale est passé par le recrutement de contractuels et par le maintien des vigiles même après la fin de la campagne de déclaration de revenus.

Concernant la vacance de 2 A au PCE (service en sous-effectif avec 2 départs supplémentaires début 2024), M. Fuentès affirme qu'elle sera comblée dès que possible. Il assure qu'il est tout à fait conscient de la situation.

**FO** demande comment il est possible qu'il y ait un sous-effectif alors qu'officiellement, il n'y a pas de vacances d'emploi au niveau des cadres A en Vendée.

M. Manceau explique que les arrivants ne sont pas forcément affectés sur une chaise vide. Par exemple la Direction Générale a demandé la mise en place d'un accompagnement conseil des entreprises mais le poste n'existe pas encore. Cela provoque donc une vacance ailleurs...

M. Fuentès reconnaît la technicité du PCE, qui le conduit à ne pas vouloir recruter n'importe qui.

**FO** ne peut pas se satisfaire d'une telle situation même si nous entendons tout ce qui est fait en local pour accompagner le service.

Une autre organisation syndicale confirme que de plus en plus d'agents ne se reconnaissent plus dans leur travail et sont à bout. Nous ne pouvons que partager ce constat !

Le docteur Bailly constate que le télétravail a impacté les ambiances de travail et confirme que davantage d'agents lui disent qu'ils ont perdu leur intérêt au travail.

## **PRESENTATION DU PAP – Plan Annuel de Prévention suite au DUERP :**

2023 est une année transitoire et les actions s'étalent dans le temps.

La direction continue de travailler avec la division logistique sur les problèmes de ménage qui sont persistants sur certains sites.

L'ensemble des OS donne un avis défavorable au PAP (ci-dessous).

*Les agents expriment au travers du DUERP la réalité de leur quotidien, de leurs conditions de travail et surtout les risques psychosociaux auxquels ils sont confrontés.*

*Cette année, en complément de l'expression au niveau du DUERP, la direction a été destinataire de plusieurs fiches de signalement émanant de services entiers exprimant leur mal être vis à vis de leur travail quotidien, des problèmes applicatifs et organisationnels.*

*Malheureusement, une fois encore les risques psychosociaux sont sous-évalués avec une cotation C, soit risque modéré et une cotation de maîtrise du risque M1, soit un risque globalement maîtrisé.*

*Les risques psychosociaux n'entraînent que peu d'actions préventives et se concentrent sur des formations mises en place par la FS.*

*Aucune mesure n'est envisagée pour répondre aux inquiétudes liées aux évolutions du travail, à son organisation et aux réformes en cours.*

*Le dialogue entre les agents et les encadrants est certes nécessaire, mais encore faut-il que les agents y soient réellement associés en amont et que le dialogue ne se résume pas à un « accompagnement au changement » sur lequel nos collègues n'ont aucune prise.*

*Dans ce contexte, l'avis de l'ensemble des organisations syndicales siégeant en Formation Spécialisée porté sur ce plan de prévention ne peut être que défavorable.*

*Pour nous la politique de prévention locale devrait s'inscrire dans une véritable politique nationale. Elle devrait permettre de répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et supprimer leur exposition à la souffrance au travail.*

### **WIFI :**

Un certain nombre de salles de réunion seront concernées par le dispositif et celui-ci permettra aux agents dotés d'un matériel DGFIP de se connecter directement dans ces salles.

### **POINT TRAVAUX :**

- Encapsulage pour les sols des Sables d'Olonne avec des crédits accordés par la Direction Générale. Le choix de l'encapsulage a été privilégié car il provoque moins de fibres dans l'air et est durable dans le temps (en comparaison avec un recouvrement). Ce procédé est prévu pour durer 20 ans.

Il y aura une information auprès des agents quand l'entreprise sera désignée.

**FO** regrette qu'on « enterre » l'amiante au lieu de vraiment traiter le problème en la retirant définitivement !

La direction nous répond que le désamiantage aurait coûté beaucoup plus cher et que l'encapsulage fait partie des solutions validées par l'ISST M. Fréville, notre inspecteur hygiène santé et sécurité au travail.

- M. Fuentès revient sur les travaux envisagés sur la Cité administrative en précisant que nous en sommes à ce stade qu'au niveau des études. Ces travaux ne pourront donc pas avoir lieu avant plusieurs années.

Le directeur assure que ces projets de travaux ne remettent pas en cause la possibilité de faire des travaux d'urgence ou d'entretien, à l'instar de ceux qui vont être diligentés sur la charpente du Bâtiment A.

- Remontées capillaires du SPFE : difficultés de trouver un prestataire disponible pour ce type de travaux.

- Relamping : toujours à l'étude.

- Peintures de Fontenay Le Comte : proposées en programmation pour 2024.

- CDIF de la Roche : Propositions de devis en cours mais remontées capillaires qui doivent être traitées sur tout le bâtiment pour assurer quelque chose de pérenne.

- Problème de l'eau sur le bâtiment A : le changement des vannes n'est pas encore terminé mais il y a aussi d'autres problèmes. Il y aurait notamment deux arrivées d'eau différentes sur le bâtiment donc tout n'est pas encore réglé.

## QUESTIONS DIVERSES :

Les élus **FO** proposent la motion ci-dessous pour le maintien ou la réouverture des cabinets médicaux :

*La note d'orientation 2023 et plus largement le plan de sobriété acte 2 « un Etat exemplaire », tous 2 relayés, par le rapport 2019 sur le bilan des gaz à effet de serre émis par la DGFIP insistent sur une demande forte d'optimisation et de rationalisation de l'organisation des déplacements.*

*La DDFIP de Vendée a la chance d'avoir un médecin de prévention, dont le cabinet principal est situé au chef-lieu de département : la Roche sur Yon.*

*Les 750 agents de la Vendée sont répartis dans 6 agglomérations urbaines.*

*La patientèle du cabinet de la Roche sur Yon est de 469 agents et celle du cabinet annexe des Sables d'Olonne de 78 agents.*

*Dans les CFP ne disposant pas de cabinet médical, on peut compter 68 agents à Challans, à 45 km du chef-lieu, 72 agents à Fontenay le Comte à 64 km, 48 agents aux Herbiers à 42 km et enfin 15 agents à Luçon à 43 km.*

*203 agents, soit 37% des agents, résident sur un site ne comportant pas de cabinet médical et devront obligatoirement se rendre dans un des 2 cabinets médicaux à l'occasion d'une visite médicale annuelle ou quinquennale.*

*Pour ces agents, une visite médicale durant environ 1 heure, à laquelle on doit ajouter le temps de trajet aller/retour travail/cabinet, la durée totale du déplacement est estimée à une moyenne de 2 heures.*

*Le département ne comporte pas de transport collectif régulier en journée. On peut donc finalement estimer le temps de la visite à 1/2 journée de travail, alors qu'une visite sur place ne prendrait qu'une heure.*

*En outre les agents sont faiblement équipés en véhicules électriques ou hybrides : 2 sur 60 à Fontenay le Comte, 2 sur 50 à Challans (nombre de véhicules en moyenne sur les parkings).*

*Le certificat de qualité de l'air CRIT'AIR est exigé à La Roche sur yon alors que peu de résidents hors de cette agglomération le possèdent, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour les non-yonnais.*

*La Vendée fait partie des déserts médicaux et fait face également à des fermetures temporaires des services des urgences des hôpitaux.*

*Dans le même temps la DDFIP de Vendée connaît un vieillissement de sa population du fait notamment du recul de l'âge de la retraite. Les agents vendéens, alors qu'ils en ont manifestement besoin, renoncent donc souvent aux soins ou à un suivi médical.*

*De ce fait, ils ont plus que jamais la nécessité d'un contact régulier avec leur médecin de prévention.*

*La venue du médecin de prévention sur le lieu de travail permettrait d'insérer un peu plus la DGFIP dans une culture de prévention, en permettant la détection de cas nécessitant un suivi médical et ainsi maintenir un niveau global de santé au travail.*

*On constate en effet que les visites spontanées d'agent sont à 95 % le fait d'agents travaillant sur les sites dotés d'un cabinet.*

*En pleine démarche EcoFip, l'ouverture de cabinets de consultation supplémentaires afin de couvrir tout le périmètre du département permettrait de réduire sensiblement l'empreinte carbone de la DGFIP.*

*Nous demandons la création de cabinets médicaux dans tous les centres des finances de Vendée.*

*Pour chaque être humain, chaque citoyen, chaque agent : "chaque geste compte".*

Le docteur Bailly rappelle qu'elle a bataillé, avec M. Fuentès, pour le maintien du cabinet des Sables d'Olonne. Depuis l'informatisation, la DGFAP refuse absolument les cabinets secondaires du fait du coût des installations informatiques.

Le docteur et la direction partagent notre point de vue. Cette motion est soumise au vote des organisations syndicales et acceptée par tous.

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>